



Anncy, le 3 mars 2006

COMMUNIQUE

Grippe Aviaire : prendre les mesures nécessaires

Une fois de plus, le monde agricole est sur le devant de la scène pour une nouvelle crise sanitaire. Pour le coup, on ne pourra pas accuser les agriculteurs, qui, dans cette affaire, ne sont que les victimes d'une propagation du H5N1. Jusqu'à ce jour, les médias jouent le jeu en relayant des messages rassurants quant à la consommation de volailles, mais cela ne suffit pas. La grande distribution ne joue pas le jeu. Elle devance la crise et diminue volontairement ses commandes, créant ainsi elle-même la pénurie dans les rayons. La FDSEA a participé à plusieurs rencontres à la Préfecture, à la DSV, et en Sous-Préfecture.

L'Etat ne veut sans doute pas être accusé de sous-évaluer les risques comme il l'a fait pour le Chikungunya. Au plan de l'élevage, la Chambre d'Agriculture organisera le 9 mars, une réunion d'information à destination de tous les éleveurs de poules pondeuses, poulets de chair et autres volailles. Ces éleveurs par ricochet seront de toute façon touchés par la très forte dégradation du marché. Le pourtour du lac Léman constitue une zone à haut risque d'autant que les grandes migrations de mars-avril restent à venir. Il faut savoir que la grippe aviaire, selon une étude épidémiologique, a déjà entraîné la mort ou l'abattage de plus de 200 millions de volatiles dans le monde.

Le plan d'urgence décrété par l'Etat précise la participation financière ***pour les visites sanitaires obligatoires, les prélèvements d'échantillons pour analyse, les mesures de vaccination préventives obligatoires, la mise en œuvre de la surveillance post-vaccinale, les analyses réalisées pour le dépistage de l'influenza aviaire.*** Par ailleurs, les éleveurs de poulets de chair dont le taux de spécialisation est supérieur à 25 %, seront éligibles aux mesures d'aide. Il s'agit de compenser la baisse d'activité du secteur. Les barèmes seront prochainement connus pour la région et fonction d'une perte prochainement de marge brute par m² et par semaine.

Par mesure de solidarité avec la profession avicole, il nous semble important que chaque agriculteur détenteur de volailles respecte les prescriptions sanitaires de confinement. Le rôle du réseau sur le terrain est important pour inciter tous les détenteurs d'élevage de loisir, à prendre les mesures nécessaires.

Source : FDSEA, mars 2006.